

SÉANCE DU 13 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à neuf heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

7 mars 2023

Date d'affichage :

7 mars 2023

Nombre de délégués

en exercice : 60

Délibération n° : 13032023 /5.1

Nombre de voix délibératives :

48 : Délibération n°1

50 : Délibérations n° 2.1 à n° 5.1

Membres titulaires présents : 41

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, est sorti de la salle et n'a pas participé au vote pour les délibérations n° 2.2, 2.6, 2.10, Jean-Charles BALARDY (à partir de la délibération n°2.1), Denis BAYLE, Alain BOUISSET (pouvoir de Jacques BIAU), Michel BUFFEL, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM (pouvoir de Eric LEROUX), Elian COMENT, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA (pouvoir de Michel FARENC), Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Frédéric ICHARD (à partir de la délibération n°2.1), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Marc MONTAGNÉ), Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Franck MONNERET, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Jean-Paul RAYSSAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT (pouvoir de Marc MADERN), Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires représentés : 3

Bernard BARRIER (représenté par Thomas VINCENT), Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Christian HAMON (représenté par Thierry FOULCHÉ).

Membres suppléants présents : 3

Thomas VINCENT (représente Bernard BARRIER), Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Thierry FOULCHÉ (représente Christian HAMON).

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 6

Jacques BIAU (pouvoir à Alain BOUISSET), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Michel FARENC (pouvoir à Didier GAVALDA), Eric LEROUX (pouvoir à Vincent COLOM), Marc MADERN (pouvoir à Francis REMIOT), Marc MONTAGNÉ (pouvoir à Nicolas LEROUX)

Membres titulaires excusés : 10

Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Xavier ICHARD, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Noël MEYSSONNIER, Mickaël VIATGE.

Objet : Mécanismes financement contributions communales investissement Eclairage public

Monsieur le Président explique que le SDET s'est entretenu avec la Préfecture dans le cadre du Fond Vert afin que les communes ayant transférées la compétence Eclairage Public au SDET puissent bénéficier de cette aide financière.

Il propose au Comité syndical de valider pour ce premier versement du Fond Vert, le mécanisme de financement ci-dessous qui s'appliquera uniquement pour les communes retenues par la Préfecture.

Dans un souci d'égalité, la liste des communes éligibles après instruction des services de la Préfecture sera proposée par le Bureau syndical du SDET, en considérant que ces projets devront être effectués dans l'année. Il est à prendre à considération que les projets non-éligibles pourront être redéposés dans le cadre des prochains financements Fond Vert qui suivront dans les mois à venir.

CONTRIBUTION SUR L'INVESTISSEMENT					
Pourcentage de la prise en charge sur les montants HT des travaux pour les collectivités ayant transféré la compétence.					
	Type de transfert de compétence				Précisions
	OPTION 1 (maintenance + investissement)		OPTION 2 (investissement seul)		
	Type de Commune				
	Commune percevant la TCCFE	Commune ne percevant pas la TCCFE	Commune percevant la TCCFE	Commune ne percevant pas la TCCFE	
<u>Programme « Basic »</u>	21%	21%	21%	21%	La dépense prise en compte pour : - chaque point lumineux (mât + luminaire) est plafonnée à 1 300€ HT +150€ SI TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU RESEAU - pour chaque luminaire remplacé à 850€ HT+150€ SI TRAVAUX DE MISE EN SECURITE DU RESEAU - pour une armoire de commande complète à 1500€ HT - pour la Fourniture et Pose d'horloge Astronomique à 350€ HT
<u>Programme « Optimisé »</u>	25%	40%	21%	30%	
<u>Programme « Innovant »</u>	40%	75%	30%	50%	
<u>Eligible fond vert FV1</u>	+ 25 %	+ 25 %	+ 25 %	+ 25 %	

Programme « Basic » :

Travaux d'extension d'éclairage ;

Travaux de mise en lumière ;

Travaux d'effacement de réseau lors de travaux coordonnés d'enfouissement des lignes

Petits travaux de type : déplacements d'ouvrages ou de remplacements ponctuels d'un matériel défectueux ou hors norme (mât, crose, lanterne, vasque, câble, armoire de commande complète ou pas, massif...)

Programme « Optimisé » :

Diagnostic des installations d'éclairage public.

Travaux de renouvellement et rénovation visant à économiser plus de 35% d'énergie (sur une année de fonctionnement).

Installations de points lumineux avec une alimentation électrique autonome fonctionnent à l'énergie renouvelable.

Programme « Innovant » :

Schéma directeur d'aménagement lumière : Pour anticiper le développement du réseau d'éclairage et pour répondre aux besoins d'aménagement de la collectivité, il s'agit de dresser des préconisations visant à plus d'efficacité énergétique et à moins de pollution lumineuse ; de prioriser, programmer et réaliser les travaux nécessaires. Mise en place d'organe de commande intelligent de l'extinction et de l'allumage avec un pilotage à distance en utilisant soit la technique GSM ou Lora, soit filaire (fibre optique, ADSL).

Travaux, d'optimisation de l'efficacité énergétique (plus de 60% d'économie d'énergie), de diminution des nuisances lumineuses (éclairer au plus juste), d'amélioration de la qualité de vie (exigences spécifiques de santé, sécurité des déplacements dans les espaces publics...). (Grenelle de l'Environnement)

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** les modifications des mécanismes de financement des contributions communales à l'investissement sur le réseau éclairage public

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme
A Albi, le 13 mars 2023

**Le Président,
M. Alain ASTIE**



Envoyé en préfecture le 14/03/2023

Reçu en préfecture le 14/03/2023

Publié le 15/03/2023

ID : 081-258100072-20230313-13032023_5_1-DE

